

2017
-2018



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BIENVENUE
DANS L'ACADÉMIE
DE BESANÇON



Les établissements scolaires

publics et
privés sous contrat

1 390 établissements
scolaires dont

1 180 écoles

145 collèges

65 lycées,
dont :

19 lycées généraux et
technologiques

17 lycées polyvalents

29 lycées

professionnels

2 établissements
régionaux
d'enseignement
adapté (ERÉA)

4 REP+ 12 REP

1 communauté
d'universités et
d'établissements
(COMUE) :

- AgroSup Dijon

- l'École Nationale
Supérieure de

Mécanique et des
Microtechniques de
Besançon (ENSMM)

- le Groupe École
Supérieure de Commerce
de Dijon (ESC Dijon
Bourgogne)

- l'Université de
Bourgogne (uB)

- l'Université de
Franche-Comté (UFC)

- l'Université de
Technologie Belfort
Montbéliard (UTBM)

1 Institut supérieur des
Beaux-Arts

**Ministère de l'Éducation nationale,
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

Académie de Besançon
Rectorat
Recteur d'académie
Chancelier des universités
Recteur de la région
académique Bourgogne
Franche-Comté

**Enseignement
supérieur**
COMUE
Bourgogne Franche-Comté

**Services
rectoraux**

**Directions
des services départementaux
de l'Éducation nationale**
DSDEN

Inspecteurs d'académie –
directeurs académiques
des services
de l'Éducation nationale
(IA-DASEN)

Écoles

Directeurs

Collèges

Principaux

Lycées

Proviseurs

Communes

Maires

Départements

Conseillers
départementaux

Région

Conseillers régionaux

Mesdames, Messieurs,

Vous venez de prendre vos nouvelles fonctions dans l'académie de Besançon et je me réjouis de vous y accueillir. Au nom de l'ensemble des personnels du rectorat, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et j'espère que vous serez très heureux dans cette académie.

Le présent livret vise à vous proposer les informations essentielles à votre prise de fonction dans l'académie, que ce soit au sein des services du rectorat, en DSDEN ou en établissement.

Afin de compléter ce livret, un espace vous est spécialement dédié sur le site académique. Il compile la totalité des données pratiques relatives à votre prise de poste.



En ligne, vous retrouverez des informations pédagogiques et administratives, vous pourrez consulter les résultats des examens et concours, rechercher des établissements et des formations. Les sites des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) sont accessibles depuis la page d'accueil. L'espace pédagogique fournit aux enseignants des ressources et des outils couvrant l'ensemble des disciplines.

Je vous invite également à consulter le portail intranet académique (PIA). Il propose l'ensemble des ressources en ligne à destination des personnels de l'Éducation nationale.

Vous n'ignorez pas que cette rentrée 2017 est marquée par quatre nouvelles mesures pour bâtir l'École de la confiance :

- le dédoublement des classes de CP en REP+ ;
- la possibilité offerte aux communes d'adapter les rythmes scolaires ;
- l'aménagement de la réforme du collège ;
- l'instauration de « devoirs faits » au collège.

Ces mesures visent à garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux et à accompagner l'ensemble des élèves vers la réussite, surtout celles et ceux qui en ont le plus besoin.

C'est aussi l'objectif que nous nous sommes fixé dans le projet académique 2015-2019 : assurer un parcours de réussite à chaque élève, accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques, favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation.

J'espère que vous aurez à cœur de participer à l'enthousiasmante mission qui est la nôtre au service de nos 497 000 élèves.

Bonne prise de fonction au sein de notre si belle académie !

Le Recteur, Chancelier des universités,
Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté



Jean-François Chanut



L'organigramme de l'académie



Le projet académique

Le projet académique 2015-2019 structure les ambitions de l'académie pour les quatre années à venir, à partir des priorités ministérielles tout en intégrant les réalités de son territoire.

Le projet académique est décliné selon trois axes :

- 1 - assurer un parcours de réussite à chaque élève ;
- 2 - accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques ;
- 3 - favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation.

Véritable feuille de route, ce projet académique est le support principal de l'action de tous ceux qui œuvrent aux missions de l'Éducation nationale dans l'académie de Besançon.





Vos formalités d'arrivée



Important

- Compte tenu du calendrier imposé par la direction régionale des finances publiques (DRFIP), il est impératif que les documents énumérés ci-contre soient transmis avant le 25 de chaque mois pour une prise en charge de la rémunération sur le mois suivant.

- Afin de réduire les délais de paiement, un système d'acompte est mis en place par la DRFIP selon un calendrier strict. Les acomptes correspondent à 80 % des sommes dues.

- Les fonctionnaires arrivant d'une autre académie perçoivent leur traitement de septembre dans leur académie d'origine et sont pris en charge par l'académie d'accueil en octobre.

Vous êtes	Dès votre nomination contactez :	En cas de problème ou de difficulté vous pouvez vous adresser :
Professeur des écoles	Le directeur de l'école et l'IEN de la circonscription ou le conseiller pédagogique	- aux services gestionnaires à la DSDEN - aux corps d'inspection
AESH		- aux services gestionnaires à la DSDEN
Enseignant du second degré	Le chef d'établissement, le gestionnaire ou le chef de service	- aux services gestionnaires au rectorat - aux corps d'inspection
Personnel administratif		- aux services gestionnaires au rectorat

Si vous êtes muté à l'intérieur de l'académie	Si vous venez d'une autre académie	Si vous êtes stagiaire	Si vous êtes agent non-titulaire ou assistant d'éducation et si vous venez d'une autre académie	Si vous êtes agent non-titulaire ou assistant d'éducation dans l'académie	Si vous êtes personnel d'administration et d'encadrement
---	------------------------------------	------------------------	---	---	--

Le jour de votre prise de fonction, pensez à :

- remplir la fiche de renseignement (à télécharger sur le site de l'académie) et, le cas échéant, le formulaire de remboursement de frais de transport (domicile-travail),
- signer un procès verbal d'installation.

Dès votre arrivée, pensez à produire un relevé d'identité bancaire ou postal, une copie de votre carte Vitale et une copie de votre carte d'identité.

À produire si changement				En cas de changement	
--------------------------	--	--	--	----------------------	--

Pour recevoir le supplément familial de traitement

Produire une copie du livret de famille et une attestation de l'employeur de votre conjoint précisant qu'il ne perçoit pas cet avantage et une attestation CAF (à télécharger sur le site de la CAF)

--	--	--	--	--

Produire un certificat de scolarité pour les enfants ayant plus de 16 ans

Tout changement de situation familiale doit être communiqué à votre service gestionnaire.



¹ ERPD : écoles régionales du premier degré

² CLM : congés longue maladie

³ CLD : congés longue durée

Personnels d'administration et d'encadrement, DPAE

Secrétariat : tél. 03 81 65 47 13 - ce.dpae@ac-besancon.fr

> Vous êtes personnel d'encadrement pédagogique, administratif et d'inspection :

- personnels de direction ;
- personnels d'inspection (IA-IPR - IEN) ;
- directeurs adjoints de SEGPA ;
- directeurs des ÉREA et ERDP⁽¹⁾ ;
- cadres sur emplois fonctionnels ;
- cadres A de la filière administrative (AAE-DDS).

✓ Le traitement des CLM⁽²⁾-CLD⁽³⁾ et du compte individuel retraite : gestion des relevés de situation individuelle (RSI) des corps cités précédemment sont gérés au bureau DPAE 1.

Adressez-vous à : DPAE 1
03 81 65 49 35
ce.dpae1@ac-besancon.fr

> Vous êtes personnel ATSS hors encadrement :

- secrétaires d'administration (catégorie B) ;
- adjoints d'administration (catégorie C) ;
- personnels médico-sociaux : conseillers académiques et départementaux, médecins, infirmiers et assistants sociaux ;
- personnels ouvriers et de service en position de détachement longue durée.

✓ La gestion du remplacement tous corps filière ATSS ;

✓ le traitement des CLM⁽²⁾-CLD⁽³⁾ et du compte individuel retraite : gestion des relevés de situation individuelle (RSI) des corps cités précédemment ;

✓ le suivi administratif et la rémunération des apprentis de la fonction publique d'État sont gérés au bureau DPAE 2.

Adressez-vous à : DPAE 2
03 81 65 47 16
ce.dpae2@ac-besancon.fr

> Vous êtes personnel ITRF :

- personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) des services académiques et des établissements scolaires

Adressez-vous à : DPAE 3
03 81 65 47 42
ce.dpae3@ac-besancon.fr

> Vous êtes volontaire service civique :

Adressez-vous à : DPAE
03 81 65 73 66
service.civique@ac-besancon.fr



Vos services de gestion



Personnels enseignants, DPE

Secrétariat : tél. 03 81 65 47 32 - ce.dpe@ac-besancon.fr

> Vous êtes enseignant titulaire ou stagiaire :

- agrégé
- certifié
- adjoint d'enseignement toutes disciplines

> Vous êtes enseignant de statut second degré affecté dans l'Enseignement supérieur

Adressez-vous à : DPE 1
 03 81 65 47 20
ce.dpe1@ac-besancon.fr

> Vous êtes enseignant dans un établissement privé sous contrat

Adressez-vous à : DPE 2
 03 81 65 49 27
ce.dpe2@ac-besancon.fr

> Vous êtes professeur ou chargé d'enseignement EPS, professeur d'enseignement général de collège (PEGC), professeur (PLP) ou directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en lycée professionnel

> Vous êtes personnel d'éducation :

- en lycée, lycée professionnel, collège, ÉREA, SEGPA
- conseiller principal d'éducation titulaire y compris stagiaire

> Vous êtes psychologue de l'Éducation nationale :

- spécialité « éducation, développement et apprentissage » EDA (exerçant ses fonctions dans le 1^{er} degré – écoles maternelles et primaires) ;
- spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO) (exerçant dans le 2^d degré en qualité de directeur de centre d'information et d'orientation et conseiller d'orientation)

Adressez-vous à : DPE 3
 03 81 65 47 24
ce.dpe3@ac-besancon.fr

> Vous êtes enseignant personnel d'éducation et d'orientation non titulaire de l'enseignement public :

- toutes disciplines
- maître auxiliaire, professeur contractuel, vacataire, intervenant extérieur, assistant de langue vivante, psychologue de l'Éducation nationale (EDA ou EDO) ou CPE contractuel

Adressez-vous à : DPE 4
 Gestion : 03 81 65 47 67 ou
 03 81 65 47 75
 Traitements : 03 81 65 47 84
ce.dpe4@ac-besancon.fr

Renseignements particuliers

Octroi de congé longue durée (CLD), congé longue maladie (CLM), disponibilité d'office, mi-temps thérapeutique concernant les personnes gérées par les bureaux DPE.

>> adressez-vous au service DPE 3

Tél. 03 81 65 47 21

ce.dpe3@ac-besancon.fr

Demande d'autorisations de cumuls :

>> adressez-vous au service DPE 4

Tél. : 03 81 65 47 75

Réglementation touchant aux traitements pour l'ensemble des catégories de personnels :

- autorisation d'absence pour motif syndical

>> adressez-vous au service DPE 1

Tél. : 03 81 65 40 97

ce.dpe1@ac-besancon.fr

Pour tout échange concernant votre carrière d'enseignant

Informations, précisions, questions, vous pouvez correspondre avec votre gestionnaire au moyen de i.prof

www.ac-besancon.fr



Vos services de gestion



Enseignant du 1^{er} degré public

Votre traitement est préparé à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du département si vous êtes affecté-e dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône. Pour les personnels du Territoire de Belfort, le traitement est préparé à la DSDEN du Jura.

Important : à compter du 1^{er} décembre 2017, la gestion des traitements des personnels enseignants du 1^{er} degré du département du Doubs et de la Haute-Saône sera transférée à la DSDEN du Jura.

DSDEN du Doubs

> **Division des personnels enseignants du 1^{er} degré**

Responsable de la division

Émilie Ginies 03 81 65 48 68

ce.dpe1.dsden25@ac-besancon.fr

Adjointe, coordonnatrice des dossiers à caractère financier

Nathalie Gravier 03 81 65 48 94

Conseiller mobilité carrière, CDD, contractuels et accident du travail

Eryk Heytens 03 81 65 48 50

CUI, concours et examens professionnels (CAFI-PEMF, PE, CAPASH)

Isabelle Barbe 03 81 65 48 77

Adjoint en charge de la gestion collective

Mouvement

Marion Paillard 03 81 65 48 56

ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

Lien postes-personnes (TP, congés parentaux, disponibilité, détachement, retraite)

Andrée Besson 03 81 65 48 50

DSDEN du Jura

> **Service gestion collective et moyens**

Cheffe de division : Christelle Viaud 03 84 87 27 34

Cheffe de bureau : Céline Gacon 03 84 8727 29

Secrétariat : Brigitte Do Canto

Suivi des effectifs - Carte scolaire - Suivi des emplois - Enquêtes diverses-Dérogations scolaires 1^{er} degré - Mouvement départemental - Statistiques

Céline Gacon 03 84 87 27 29

Accidents de service - Statistiques - Carte scolaire - Suivi des rythmes scolaires - Contrats et conventions de l'enseignement privé - CAPA-SH / CAFIPEMF / CRPE

Brigitte Do Canto 03 84 87 27 29

Mouvement départemental - Permutations, Ineat-exeat - Affectations PE stagiaires - Liste d'aptitude directeurs - Liste aptitude PE - tableau avancement HC - Promotions échelon - Stages formation ASH

Coralie Bonnot 03 84 87 27 21

Temps partiel - Disponibilité – Détachement - Congés formation et DIF - Cumul d'emploi Correspondante SIG 1D*

Karine Fumey 03 84 87 27 16

> **Service interdépartemental de gestion individuelle et financière 1^{er} degré – SIG1D**

Chef de division : Samuel Gentier

Adjointe au chef de division et cheffe de bureau :

Florence Bailly 03 84 87 27 37

Cheffe de bureau : Loïcia Grappe 03 84 87 27 14

DSDEN de la Haute-Saône

> **Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public et privé**

Didier Barthel 03 84 78 63 11

ce.drh.public.dsden70@ac-besancon.fr

> **Gestion individuelle - jusqu'au 01/12/2017**

Céline Chassard 03 84 78 63 58

Aurore Bret 03 84 78 63 69

Monique Lambert 03 84 78 63 31

> **Gestion collective (mouvement / avancement)**

03 84 78 63 13

DSDEN du Territoire de Belfort

> **Division des ressources humaines (personnels enseignants du 1^{er} degré public)**

Frédérique Petithory 03 84 46 66 10

ce.drh.dsden90@ac-besancon.fr

> **Gestion collective**

Aurore Forner 03 84 46 66 11

Enseignant du 1^{er} degré privé

> **Service interdépartemental de gestion des personnels du 1^{er} degré privé**

ce.ens.prive.dsden70@ac-besancon.fr

Le traitement est préparé à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Saône, pour les quatre départements de l'académie.

> **Gestion intégrée**

- **Doubs : titulaires**

Valérie Borot 03 84 78 63 01

- **Doubs : maîtres auxiliaires**

Magali Costille 03 84 78 63 01

- **Haute-Saône : titulaires et maîtres auxiliaires**

Patrice Palmisano 03 84 78 63 53

- **Jura : titulaires et maîtres auxiliaires**

Jean-Pierre Valder 03 84 78 63 22

- **Territoire de Belfort : titulaires et maîtres auxiliaires**

Assia Simard 03 84 78 63 21 (après-midi)

* Service interdépartemental de gestion individuelle et financière 1^{er} degré



Les acteurs de votre formation



Vous êtes	Fonctionnaire stagiaire	Contactez	L'ESPE
	Personnel enseignant titulaire 1 ^{er} degré		La DSDEN
	Personnel enseignant titulaire 2 ^d degré		La DIFOR
	Personnel administratif		



Le calendrier scolaire 2017-2018



Vacances

Zone A

Académies :
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

Zone B

Académies :
Aix-Marseille, Amiens,
Caen, Lille,
Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours,
Reims, Rennes, Rouen,
Strasbourg

Zone C

Académies :
Créteil, Montpellier,
Paris, Toulouse,
Versailles

Prérentrée des enseignants

Reprise des cours : vendredi 1^{er} septembre 2017

Rentrée scolaire des élèves

Reprise des cours : lundi 4 septembre 2017

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 21 octobre 2017
Reprise des cours : lundi 6 novembre 2017

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 23 décembre 2017
Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018

Vacances d'hiver

Fin des cours :
samedi 10 février 2018
Reprise des cours :
lundi 26 février 2018

Fin des cours :
samedi 24 février 2018
Reprise des cours :
lundi 12 mars 2018

Fin des cours :
samedi 17 février 2018
Reprise des cours :
lundi 5 mars 2018

Vacances de printemps

Fin des cours :
samedi 7 avril 2018
Reprise des cours :
mardi 23 avril 2018

Fin des cours :
samedi 21 avril 2018
Reprise des cours :
lundi 7 mai 2018

Fin des cours :
samedi 14 avril 2018
Reprise des cours :
mardi 30 avril 2018

Vacances d'été

Fin des cours : samedi 7 juillet 2018



Les services académiques vous accueillent

Toutes
les informations
en ligne

www.ac-besancon.fr

Nouveaux arrivants, un espace vous est dédié sur le site académique !

www.ac-besancon.fr/rentree2017



Retrouvez l'académie de Besançon sur twitter @acbesancon

Portail intranet académique (PIA)

Le PIA propose, en ligne, l'ensemble des ressources disponibles pour les personnels de l'Éducation nationale.

<https://pia.ac-besancon.fr>

ce.dsi@ac-besancon.fr

Site Convention

10, rue de la Convention
25030 Besançon Cedex
tél. 03 81 65 47 00 fax. 03 81 65 47 65

Sur le site Convention, se trouvent le cabinet du recteur, le secrétariat général ainsi que :

- la direction des ressources humaines
- le service des affaires régionales (SAR)
- la direction de l'organisation et de la performance (DOP)
- le services études, expertise et modernisation (SEEM)
- le service juridique
- le service communication
- la division personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)
- la division des affaires financières et de la logistique (DAFIL)
- la division des personnels enseignants (DPE)
- la division de l'organisation scolaire (DOS)
- division des systèmes d'information (DSI)
- le service des pensions et de l'action sociale (SPAS).

Situé au centre ville. Il est bien desservi par les bus urbains. L'accès en voiture est facilité par le fléchage « Citadelle », sortie autoroute Besançon centre ou ouest.

Site Carnot

45, avenue Carnot
25030 Besançon Cedex
tél. 03 81 65 47 00 fax. 03 81 65 47 65

Sur le site Carnot, se trouvent :

- l'inspection pédagogique régionale
- la délégation académique à l'action culturelle (DAAC)
- la délégation académique à la formation professionnelle, initiale et continue (DAFPIC)
- la délégation académique du numérique éducatif (DANE)
- la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC)
- la division examens et concours (DEC)
- la division de la formation (DIFOR)
- la vie scolaire
- l'imprimerie
- le service académique d'information et d'orientation (SAIO)
- l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

Accès à pied depuis la gare SNCF « Viotte ». Ce site est bien relié au centre ville par le tram et les bus urbains, sortie autoroute Besançon centre.

Ouverture au public

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h

Accueil téléphonique

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

En département

DSDEN du Doubs

26, avenue de l'Observatoire
25030 Besançon CEDEX
03 81 65 48 50
ce.dsden25@ac-besancon.fr

DSDEN du Jura

335, rue Charles Ragmey
39021 Lons-le-Saunier CEDEX
03 84 87 27 27
ce.dsden39@ac-besancon.fr

DSDEN de la Haute-Saône

5, place Beauchamp - BP 419
70013 Vesoul CEDEX
03 84 78 63 00
ce.dsden70@ac-besancon.fr

DSDEN du Territoire de Belfort

4, place de la Révolution Française
CS 60129
90003 Belfort CEDEX
03 84 46 66 00
ce.dsden90@ac-besancon.fr

www.ac-besancon.fr/rentree2017

[twitter@acbesancon](https://twitter.com/acbesancon)



Rectorat de l'académie de Besançon

10 rue de la Convention

23030 Besançon cedex

Réalisation : service communication

imprimerie du rectorat

Juin 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

